

## Réflexion menée par l'AMF sur l'accès des élèves à la cantine scolaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, un certain nombre de maires sont mis en cause pour avoir édicté des conditions d'accès à leur service de restauration scolaire priorisant notamment, en cas de manque de places, les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle.

Or, la jurisprudence, de façon constante, n'accepte pas ce critère qu'elle juge discriminant au regard du principe d'égalité des usagers devant le service public, comme l'a rappelé dernièrement le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 23 octobre 2009 « FCPE contre Mme Pasquier ».

Compte tenu de l'insécurité juridique touchant l'appréciation de ces critères au regard notamment du principe d'égalité, analysés au cas par cas par le juge, et conscient des difficultés concrètes rencontrées par les maires, M. Jacques PELISSARD, Président de l'AMF, propose de réunir prochainement un groupe de travail sur ce sujet (cf. le communiqué de presse que vous a adressé avant-hier Eric Pareydt).

L'objet du groupe de travail sera d'établir un état des lieux des règlements intérieurs adoptés par les communes et leurs groupements puis de faire des propositions pour lever les incertitudes juridiques actuelles sur les critères pouvant être employés par les collectivités territoriales gestionnaires d'un service de restauration scolaire, en l'absence de capacités d'accueil suffisantes.

Afin de mener à bien cette réflexion, l'AMF a besoin de votre mobilisation pour lui :

- signaler les difficultés rencontrées par les élus de votre département sur l'accès des élèves à la cantine scolaire ainsi que les éventuels recours contentieux ;
- communiquer le nom des élus qui seraient volontaires pour participer au groupe de réflexion (deux à trois réunions à prévoir).

Je vous invite à vous rapprocher du département DASOCES qui suit ce dossier : [cvitte@amf.asso.fr](mailto:cvitte@amf.asso.fr) ou par fax : 01 44 18 14 24.

Vous remerciant par avance de votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT  
Directeur de l'AMF